SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Etaient présents : M. BAILLARD Christian, M. Romain CHANTELOUBE, Mme Laëtitia CHEVALIER, M. GAILLARD Christian, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE SandraM. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, Mme ROUSSEL Elise, Mme Adeline SIMON

Etai(ent) excusé(s): Mme Chloé DESHAYES, M. LENOBLE Joël, M. RIVEY Laurent, Mme GIROT Magali, Procuration : Mme Chloé DESHAYES donne procuration à Mme Laëtitia CHEVALIER, M. LENOBLE Joël donne procuration à M. BAILLARD ; M. RIVEY Laurent donne procuration à Mme ROUSSEL Elise, Mme GIROT Magali donne procuration à Mme SIMON Adeline

Secrétaire de séance : Mme Fabienne HELARY

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de séance du 08 septembre dernier

Création d'un poste d'adjoint au maire	5.6-26-10/45

Mme le maire rappelle que le nombre d'adjoints ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints.

Mme le maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint au maire supplémentaire en vue de la seconder dans la gestion des manifestations communales et du cimetière.

Après délibération le conseil municipal vote la création d'un poste d'adjoint.

Candidat à l'élection : M. Christian GAILLARD se porte candidat.

Conformément à l'article L2222-7, l'adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Pour : 8 ; Contre : 4 Nul : 3

M. Christian GAILLARD est élu à l'issue du 1er tour au poste de 3ème adjoint au maire.

Vu la délibération n°5.6-26-04/17 fixant les indemnités des élus, Mme le maire indique qu'il convient de mettre à jour le tableau récapitulatif des indemnités suivant l'article L2323-20-1 du CGCT.

Le montant de l'enveloppe globale maximum est de 141.22% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale et le montant alloué mis à jour suite à l'élection du 3ème adjoint s'établit à 113 %.

Après délibération, le conseil municipal vote les indemnités proposées et récapitulées dans le tableau annexé.

CLECT : présentation du rapport	5.7-26-10/46

M. David PELLE fait une présentation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite à la réunion du 28/09 dernier.

L'accueil de garderie du matin est repris par la commune nouvelle d'Avranches et n'intègre plus l'accueil collectif de mineurs compétence communautaire. Les charges transférées évaluées pour l'année 2025 s'élèvent à 9 631 €.

Les membres de la CLECT ont adopté le rapport et sollicitent les communes membres sur ce rapport.

Les membres du conseil municipal approuvent ce rapport à 100 % des suffrages exprimés.

Pour : 1

Abstentions : 14

Argent de poche	4.4-26-10/47

Mme le maire rappelle que le dispositif « argent de poche » est reconduit chaque année depuis 2015 et que la rémunération forfaitaire de 15 € par jour pour 3 heures de travail n'a jamais été revalorisée.

Il apparaît que les communes alentour rémunèrent plus avantageusement les jeunes bien que le cadre soit resté figé.

Mme le maire propose au conseil municipal d'augmenter ce forfait de rémunération de manière à uniformiser les traitements avec les communes voisines.

Le conseil municipal décide de porter la rémunération du jeune à 25 € la matinée de 3 heures.

Résidence Sénior Les Hameaux du Levant

N'ayant pas reçu le planning d'exécution des travaux, le conseil municipal reporte cette question au prochain conseil municipal.

Aménagement du cimetière

Mme le maire fait une présentation des travaux exécutés par M. LEMAITRE assisté en partie d'une personne dans le cadre d'un travail d'intérêt général.

Initialement il était prévu des gravillons de chaque côté de la bande enherbée, mais cela n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. M. Baillard et Mme Hélary présentent des devis avec une mise en œuvre d'enrobé sur toutes les surfaces (solution LTP LOISEL) et option de pose de sable ciment dans les allées et un béton désactivé ou un enrobé sur la zone d'accès et de retournement des camions (PIGEON TP).

Après analyse des devis et au vu du montant des travaux, le conseil municipal décide de poursuivre l'étude d'aménagement pour les allées centrales et s'accorde sur choix du béton ou enrobé pour la partie basse à aménager.

Présentation de l'Atelier des communes	8.4-26-10/48

Mme le maire indique avoir rencontré M. LERICHE fondateur de l'association « l'Atelier des Communes » qui propose son expertise dans l'étude des projets liés aux réserves foncières de la commune :

- Parcelle de terrain constructible rue des Pâturettes
- Parcelle de 2 ha en sortie d'agglomération classée en zone naturelle
- Hangar de l'Impasse des Vergées

Mme le maire fait une présentation du retour d'analyses de M. LERICHE sur ces terrains et des possibilités d'aménagement.

Chaque conseiller a été destinataire de la convention qui précise les modalités d'intervention de l'association : 4 réunions sont prévues au maximum sous 4 mois. Cette convention prévoit l'adhésion obligatoire de la commune à l'association moyennant une cotisation annuelle de 150 €.

Tous les conseillers municipaux sont intéressés par le suivi de ce dossier. Il sera proposé à M. LERICHE de présenter son travail de restitution lors d'une séance du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention et à régler une cotisation de 150 €.

Balayeuse : location ou achat	7.1-26-10/49

Présentation par M. Christian BAILLARD des devis proposés par la société LEMONNIER pour l'achat ou la location d'une balayeuse.

L'utilisation d'une balayeuse est l'alternative la plus efficace à maintenir l'état de propreté des voiries et trottoirs des zones urbaines depuis l'interdiction d'utiliser les produits de traitement phytosanitaires.

L'offre de location comprend une mise à disposition de 350 h/an du matériel et représente une charge mensuelle de 1 400 €. Cette offre ne correspond pas au besoin de la commune car le quota horaire est trop important. Le besoin est d'environ 2,5 jours par mois hors période estivale.

L'achat à neuf représente un investissement de 69 950 € HT. Les frais d'entretien (vidanges, balais) sont évalués à 1 500 € par an. Une assurance est à prévoir. Si la commune emprunte cette somme, cela représente un coût mensuel de 724 € sur 10 ans.

Par ailleurs, l'option d'achat permettrait la location à une autre commune.

Après délibération, le conseil est favorable à l'achat de la balayeuse et autorise Mme le maire à solliciter des offres de prêt.

Questions diverses

Rapport de la commission école du 08 octobre : la commission a fait un constat de la situation et a émis des propositions de réalisations à mettre en œuvre rapidement. Le compte rendu sera transmis à

chaque conseiller avec le support communiqué par Mme Chevalier. Mme le maire va prendre l'attache de professionnels pour avis et estimer les aménagements.

STOP rue de l'Ecole Arc-en-Ciel : à l'intersection avec l'avenue Louis Delarbre en direction du bourg. Cela permettra de supprimer l'écluse et de permettre au riverain d'accéder à son garage. Il est décidé de programmer un rendez-vous avec le propriétaire sur place avant de prendre une décision.

Entretien du terrain de foot : devis présenté. Le Val Saint Père accepte de fournir la graine d'engazonnement, le conseil municipal est favorable à la prise en charge des travaux pour moitié avec la commune du Val Saint Père pour une participation de 1 070 € ttc.

Point sur le personnel : Mme le maire fait un point sur les indisponibilités du personnel et un retour sur les entretiens en vue du remplacement au poste de secrétaire générale de mairie. Mme Nadège LEGRAVEY ayant une solide expérience dans la profession est recrutée avec un tuilage à partir du mois de janvier.

Elections présidentielles : scrutin du 18/04 et 02/05/2027

Les n° de maisons dégradées le sont en raison d'un défaut de fabrication. Merci de transmettre vos photos à la mairie. Un jeu entier sera fourni à la mairie si 20 photos sont envoyées.

Travaux de voirie : aménagement du trottoir à finaliser rue du Lavoir.

Vœux : samedi 09/01

Garderie jusqu'à 19h : retour du sondage distribué aux familles. Proposition d'une tarification à voter en novembre pour une mise en place en janvier prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 13 octobre 2026			
N°Ordre	**Objet**	**n°Interne de l'acte**	**n°page**
1	Création d'un poste d'adjoint au maire	5.6-26-10/45	2026/39
2	CLECT : présentation du rapport	5.7-26-10/46	2026/39
3	Argent de poche	4.4-26-10/47	2026/40
4	Présentation de l'Atelier des communes	8.4-26-10/48	2026/41
5	Achat d'une balayeuse	7.1-26-10/49	2026/41

Le Maire, Le secrétaire de séance,